



Mairie de Villers-Ecalles

INSCRIPTIONS 2019-2020

GARDERIE PÉRI-SCOLAIRE

✚ À partir du vendredi 16 AOÛT 2019

Et avant le 27/08/2019 si recours au service de garderie, dès la semaine de rentrée scolaire.

✚ En mairie, au Service Accueil

À fournir sur place :

- **Attestation d'assurance de l'enfant**
- **Coordonnées parentales et des personnes à joindre en cas de besoin**
- **Dates prévisionnelles de première présence de l'enfant à la garderie**